

**Volet B**

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

***16037552***

MONITEUR BELGE

07-03-2016

BELGISCH STAATSBAD

Déposé au greffe du tribunal de
commerce de Liège, division Dinant, le

23 FEV. 2016

Le greffier Greffe

N° d'entreprise : 0467458242

Dénomination

(en entier) : **Terrassements Botton**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : Frumont 21A à 5520 Onhaye

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : modification des dates de commencement et fin de l'exercice et modification de la date de l'assemblée générale ordinaire

D'un acte reçu le seize février deux mil seize par le Notaire Quentin DELWART, Notaire associé de la société civile professionnelle ayant emprunté la forme d'une société privée à responsabilité limitée dénommée « François Debouche et Quentin Delwart – Notaires associés » ayant son siège social à 5500 Dinant, Avenue Cadoux 3, en cours d'enregistrement à Dinant, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Privée à Responsabilité Limitée « Terrassements Botton », ayant son siège social à 5520 Onhaye, Frumont 21A, Registre des Personnes Morales de Dinant et taxe sur la valeur ajoutée numéro 0467.458.242, société constituée suivant acte reçu le dix novembre mil neuf cent nonante-neuf par le Notaire Henri Mattot à Dinant, publié par extraits aux annexes du Moniteur Belge du trente novembre mil neuf cent nonante-neuf sous le numéro 259, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire dont le procès-verbal a été reçu par le Notaire François Debouche à Dinant le dix-sept juin deux mil trois, publié par extraits aux annexes du Moniteur Belge du vingt-quatre juillet deux mil trois sous le numéro 03080925.

L'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée a décidé de modifier les dates de début et fin de l'exercice social en remplaçant l'article 14 alinéa 1 des statuts par le texte suivant :

« L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. ».

L'assemblée a décidé en outre que l'exercice en cours, qui a commencé le premier octobre deux mil quinze, se clôturera le trente et un décembre deux mil seize. Le prochain exercice social commencera dès lors le premier janvier deux mil dix-sept pour se clôturer le trente et un décembre deux mil dix-sept, et ainsi de suite pour les années ultérieures, à savoir du premier janvier au trente et un décembre.

Par ailleurs, l'assemblée a décidé de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire en remplaçant les deux premières phrases de l'article 13 des statuts par le texte suivant :

« L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année, au siège social ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à dix-huit heures même si ce jour est férié. ».

Vu la prorogation de l'exercice en cours, l'assemblée a décidé que la prochaine assemblée générale ordinaire aura dès lors lieu le premier lundi du mois de juin deux mil dix-sept à dix-huit heures.

Deuxième résolution

L'assemblée a donné pouvoir au gérant Monsieur Denis Botton, d'exécuter la résolution qui précède et de coordonner les statuts. Un exemplaire des statuts coordonnés signés par le gérant ou le Notaire instrumentant sera déposé au greffe compétent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME, délivré aux fins d'insertion aux annexes du Moniteur belge.

Déposé en même temps que l'expédition de l'acte du Notaire Quentin Delwart à Dinant du seize février deux mil seize et les statuts coordonnés signés par ledit Notaire Quentin Delwart.

Déposé avant enregistrement dudit acte du seize février deux mil seize.

François Debouche, Notaire associé à Dinant.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/03/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature